

X LA VENERABLE MÈRE D'YOUVILLE



A Révérende Mère Générale des Sœurs Grises de Montréal a reçu de Rome de bien bonnes nouvelles, au sujet de la cause de béatification de la fondatrice de son institut.

Le 18 du courant, la Sacrée Congrégation des Rites a dû porter un jugement sur le procès apostolique relatif à la renommée de sainteté et de vertu de la Vénérable Mère d'Youville.

D'après les informations fournies par M. Hertzog, prêtre de Saint-Sulpice résident à Rome et qui est chargé de veiller aux intérêts de cette cause, il n'y a aucun doute à entretenir sur ce jugement. Il aura été en tout point favorable.

Mgr le promoteur de la foi a avoué lui-même qu'il avait eu beaucoup de peine à formuler quelque objection, et encore pour la forme seulement.

Aussitôt que la sentence de la Sacrée Congrégation sera connue, M. Hertzog demandera toutes les autorisations nécessaires pour commencer à Montréal un nouveau procès, sur les vertus de la Mère d'Youville cette fois.

Un grand nombre de documents et de pièces juridiques sont déjà recueillis, qui parlent hautement en faveur de la sainteté de la vénérée fondatrice et du crédit dont elle jouit auprès de Notre-Seigneur.

Comme c'est faire l'œuvre du bon Dieu que de travailler à la glorification de ses saints, nous espérons que nos lecteurs uniront leurs prières à celles des Sœurs Grises, afin que la Vénérable Mère d'Youville soit bientôt béatifiée et puis canonisée par l'Eglise.

Les miracles sont ici nécessaires, qu'on les demande avec confiance. Le ciel les accordera. ✓